

# Taux de prévalence des troubles schizophréniques

(2019-2020)

Mise à jour : Septembre 2021

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue  
**PORTRAIT DE SANTÉ**

**ÉTAT** de santé



**SANTÉ MENTALE**

## DÉFINITION

Les troubles schizophréniques font partie de la grande catégorie des troubles mentaux. Ils regroupent la schizophrénie, le trouble schizotypique, les troubles psychotiques aigus et transitoires de même que les troubles schizo-affectifs.

Nombre : Nombre de personnes d'un territoire donné, tous âges confondus, atteintes d'un trouble schizophrénique au cours de l'année financière 2019-2020.

Une personne assurée par le régime public d'assurance maladie du Québec est considérée comme étant atteinte d'un trouble schizophrénique si elle a :

- un diagnostic principal de trouble schizophrénique inscrit au fichier des hospitalisations MED-ECHO au cours de l'année, OU
  - un diagnostic de trouble schizophrénique enregistré au fichier des services médicaux rémunérés à l'acte au cours de l'année.
- Par conséquent, les données présentées ici sont en partie influencées par l'organisation des services propre à chaque territoire.

Proportion : Nombre de personnes d'un territoire donné, tous âges confondus, atteintes d'un trouble schizophrénique au cours de l'année financière 2019-2020, rapporté à la population du même territoire au milieu de la période, multiplié par 100.

## SOURCE

Institut national de santé publique du Québec, Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ).  
Traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

NOTES



Les tests statistiques établissent une comparaison entre la région et le reste du Québec, c'est-à-dire l'ensemble du Québec excluant la région. Néanmoins, les données québécoises présentées dans le tableau se rapportent bien à l'ensemble du Québec.

Les données du SISMACQ sous-estiment la réalité dans la MRC de Témiscamingue. En effet, elles utilisent des informations issues du fichier des services rémunérés à l'acte. Or, un certain nombre de médecins pratiquant dans ce territoire ne sont pas rémunérés à l'acte mais selon d'autres modes de rémunération alternatifs. De plus, il est probable qu'une partie de la population aille chercher des services médicaux en Ontario, services qui ne sont pas comptabilisés dans le SISMACQ. Les résultats présentés pour la MRC de Témiscamingue doivent donc être considérés comme des minimums.

En raison de la procédure d'arrondissement aléatoire effectué par l'Institut national de santé publique du Québec, il est possible que le total diffère de la somme des parties.

En 2016, le système de facturation des services médicaux rémunérés à l'acte a été modernisé. Ces modifications ont entraîné une diminution de la saisie des codes de diagnostic dans le fichier des services médicaux rémunérés à l'acte. Par conséquent, les données doivent être interprétées avec prudence à partir de 2016-2017, une forte sous-estimation pouvant résulter de ces changements.

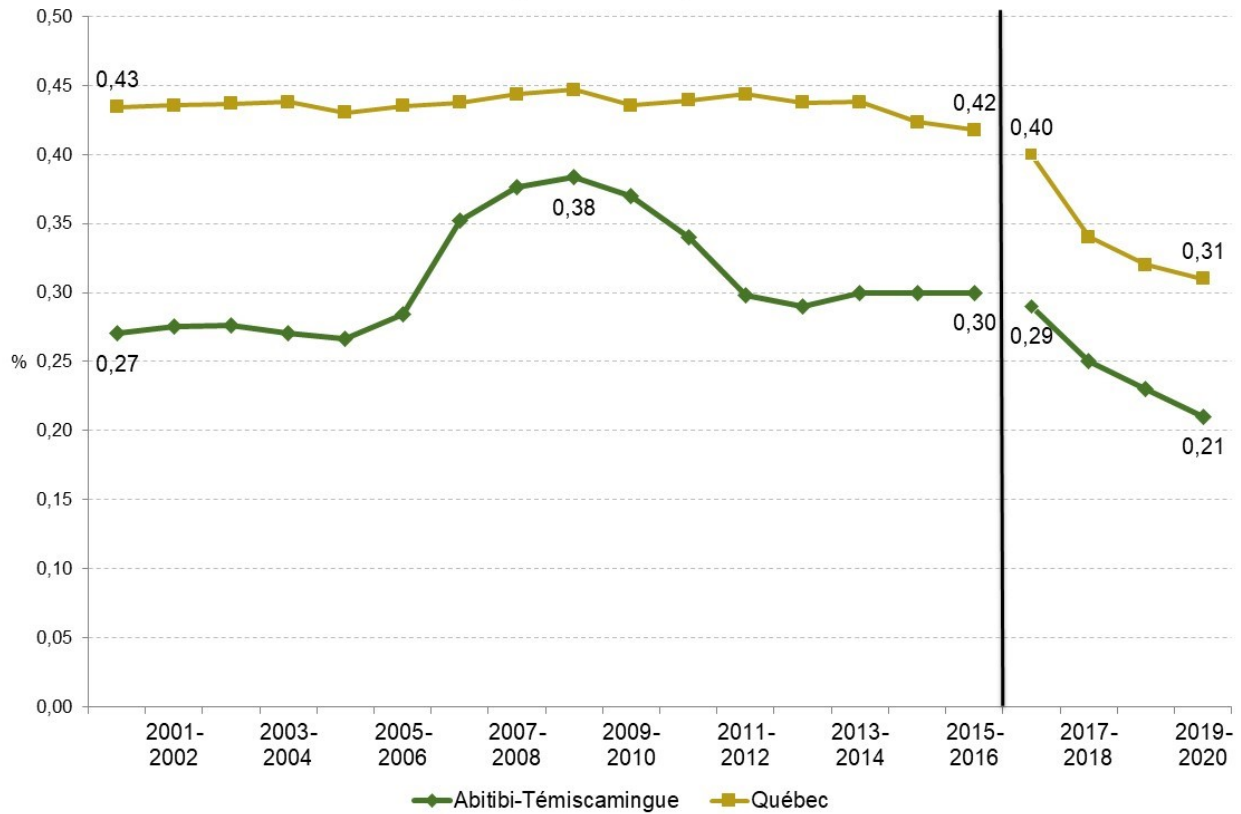
Taux de prévalence des troubles schizophréniques (2019-2020)

Territoires	Population de 1 an et plus					
	Sexes réunis		Hommes		Femmes	
	N	%	N	%	N	%
MRC de Témiscamingue	15	0,1 *	-	-	-	-
Ville de Rouyn-Noranda	100	0,2 ●	65	0,3 ○	30	0,1 *
MRC d'Abitibi-Ouest	30	0,1 *	10	0,1 *	15	0,2 *
MRC d'Abitibi	60	0,2 ○	35	0,3 *	20	0,2 *
MRC de la Vallée-de-l'Or	100	0,2 ●	65	0,3 ○	30	0,1 *
Abitibi-Témiscamingue	305	0,2 ●	195	0,3 ●	110	0,2 ●
Québec	25 895	0,3	16 150	0,4	9 745	0,2

- N Nombre
- \* Attention, estimation de qualité moyenne
- Donnée absente en raison des petits nombres (<10)
- Situation plus favorable que celle du reste du Québec (différence statistique significative)
- Situation comparable à celle du reste du Québec (pas de différence statistique significative)

Évolution dans le temps

Proportion (%) de la population souffrant de troubles schizophréniques, sexes réunis, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2000-2001 à 2019-2020



Coupure en 2016-2017, en raison des modifications apportées au système de facturation des services médicaux rémunérés à l'acte

SOURCE

Institut national de santé publique du Québec, Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), 2000-2001 à 2019-2020.



FAITS SAILLANTS

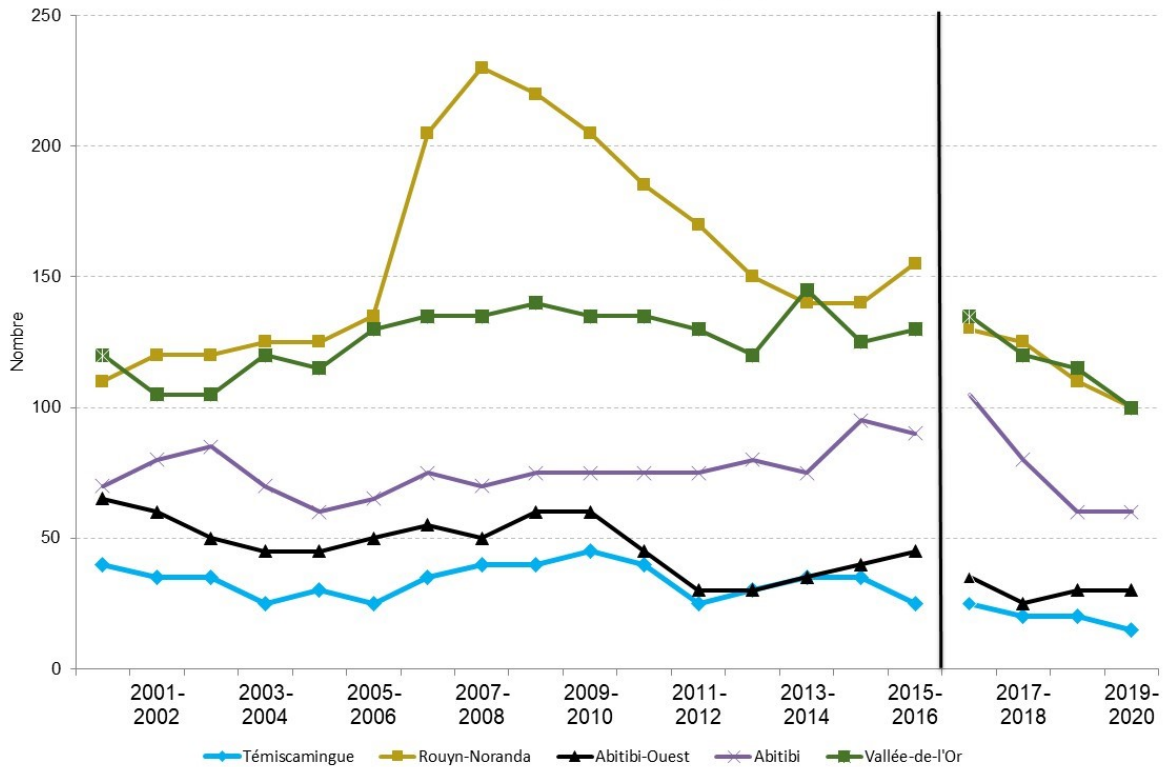
De 2000-2001 à 2015-2016, la proportion de personnes atteintes de troubles schizophréniques est demeurée relativement stable en Abitibi-Témiscamingue, oscillant en général entre 0,3 % et 0,4 %. Par la suite, elle a subi une légère tendance à la baisse, atteignant 0,2 % en 2019-2020.

Dans la région (voir le tableau de la page 2), environ 300 personnes souffraient d'un trouble schizophrénique en 2019-2020, soit 0,2 % de la population. Cette proportion s'avère inférieure à celle du reste du Québec. Plus d'hommes (0,3 %) que de femmes (0,2 %) étaient touchés par ce type de problèmes. Dans les deux cas, les résultats sont inférieurs à ceux du reste de la province.



Évolution dans le temps

Nombre de personnes souffrant de troubles schizophréniques, sexes réunis, selon les territoires de MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, 2000-2001 à 2019-2020



Coupure en 2016-2017, en raison des modifications apportées au système de facturation des services médicaux rémunérés à l'acte

SOURCE

Institut national de santé publique du Québec, Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (SISMACQ), 2000-2001 à 2019-2020.

FAITS SAILLANTS

En général dans l'ensemble des MRC de la région, le nombre de personnes souffrant d'un trouble schizophrénique a peu varié au cours des vingt dernières années. Le territoire de Rouyn-Noranda représente la seule exception. De 2005-2006 à 2006-2007, le nombre est passé de 135 à plus de 200. Il s'est maintenu au-dessus des 200 pendant les trois années suivantes, pour diminuer par la suite. Après des vérifications auprès de professionnels en santé mentale, il apparaît que la hausse du nombre de personnes ayant eu un diagnostic de troubles schizophréniques, observée en 2006, s'expliquerait en partie par un changement de pratique médicale. Ce dernier aurait eu pour effet de réduire la liste de personnes en attente de consultation et de diagnostic.